

APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime



SIÈGE SOCIAL
AGROPOLE-NORMANDIE
2, rue des Roquemonts
CS 65214
14052 Caen Cedex 4
(Entrée par le rond-point Porte de l'Europe)

www.saferdenormandie.fr

SA au cap. de 2 200 000 €
RCS Caen B 623 820 602
SIRET 623 820 602 00034
APE : 42.99 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 78 623 820 602

Fax : 02 31 47 23 51

Service Départemental
de l'Orne
Secrétariat
Tél : 02 31 47 23 66
: 02 31 47 23 67
E-mail :
Service61@saferdenormandie.fr

Date d'envoi SAFER :

06/09/2018



Visa et cachet de la mairie*

Adjoindre au dossier

Dominique ONFRO7

*Valant attestation d'affichage jusqu'à la fin du délai légal de publicité et prise de connaissance au sens de l'article L. 143-7-2 du CRPM.

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, **et si cela est précisé** par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels à candidatures ci-dessous.

Référence acquisition : AA 61 17 0231 01 – Bâti et herbages

Situation locative Fonds libre

Superficie totale : 7 ha 18 a 95 ca

Classification dans un document d'urbanisme* :

Les biens ci-dessus référencés sont considérés comme étant classifiés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme

*Sources : communes, notaires, site internet cartelie.

Commune de NONANT-LE-PIN(61) - Surface sur la commune : 7 ha 18 a 95 ca

Lieu-dit : « Les Noës »

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature **impérativement par écrit avant** la date indiquée ci-dessous, laquelle intègre un délai supplémentaire de 2 jours après la fin du délai légal de 15 jours, soit le **01/10/2018** à

SAFER de Normandie
Service de l'Orne
2, rue des roquemonts
14052 CAEN Cedex 4
02 31 47 23 67

Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Des compléments d'information pourront être obtenus et notamment la désignation cadastrale (voire la classification des biens dans un document d'urbanisme s'il existe) soit au siège de la SAFER soit dans les différentes permanences.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats, lesquels devront impérativement accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature SAFER pour être effectivement candidat devant les instances SAFER, dans les délais indiqués.